

AFFAIRE No 19 - APPROBATION DE DIFFERENTS PROJETS D'ASSAINISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre du F.I.D.O.M. 1986, le Conseil Général m'a fait connaître qu'il était susceptible de financer les opérations suivantes :

INTITULES	COUTS	SUBVEN- TIONS	EMPRUNTS ET FONDS PROPRES
Assainissement du bas de la Rivière - Quai Ouest / Cité Pelte	600 000	120 000	480 000
Assainissement quartier de la Providence (rehaussement des berges du Ruisseau des Noirs)	800 000	160 000	640 000
Assainissement de la Rue Lucien Gasparin (2e tranche) .....	1 600 000	320 000	1 280 000
Couverture de caniveaux au Chaudron .....	500 000	100 000	400 000
Rue Roland Garros .....	500 000	100 000	400 000
Assainissement des hauts de Montgaillard .....	1 100 000	220 000	880 000

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter les subventions et emprunts correspondants.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Travaux Publics et des Finances

Ces affaires sont déjà passées au Conseil Municipal. Ici, il s'agit en fait d'une régularisation comptable.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 02 JUIL. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

.../...

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.